

mag'prévoyance

CONTRAT COLLECTIF DU CDG88



PAGE 2

L'accompagnement social

PAGE 3

Le détail des garanties

PAGE 4

**FAQ Prévoyance : faire appel aux
conseillers MUT'NOV Services +**



L'accompagnement social

Pour assurer la couverture de tous les agents et plus particulièrement des plus exposés, des prestations de services vous sont proposées :

- L'assistance à domicile
- L'action sociale et solidaire pour les agents en difficulté
- L'écoute psychologique
- L'assistance organisation obsèques
- L'accès à l'immobilier (caution locative, caution achat immobilier, assurance emprunteur)
- Le micro prêt santé
- La protection juridique santé

▶ Ces prestations sont regroupées au sein d'une même application digitale doublée d'un accueil téléphonique pour vous accompagner au quotidien :

MUT'NOV SERVICES :
www.mutnov-services-plus.fr

Cette appli est dédiée à tous les adhérents et leur famille.

» Plus d'infos page 4 !

▶ Des aides financières en cas de difficultés

Les adhérents bénéficient **si besoin** d'une commission de secours qui permet de favoriser leur accompagnement social. La demande d'aide financière peut être sollicitée par l'agent ou à l'initiative de la collectivité.

Sur présentation d'un dossier et de sa validation, la commission de secours de TERRITORIA MUTUELLE verse une aide financière à l'agent rencontrant des difficultés liées à une situation de surendettement, un arrêt maladie, ou un décès.

Au 10 décembre 2021, le contrat-groupe prévoyance en chiffres

2 681

AGENTS ADHÉRENTS

300

DOSSIERS MAINTIEN
DE SALAIRE TRAITÉS
depuis le début de l'année

342

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Un changement d'adresse ?

De coordonnées bancaires ?

Une mutation ?

Votre contrat prend fin ?

Pour toute modification :

Informez les gestionnaires

Assurances du CGD88

afin de mettre à jour votre contrat !

Le détail des garanties

→ Dès la souscription :

Sur simple appel et aussi souvent que nécessaire, vous pouvez obtenir des informations juridiques et de vie pratique sur tous les domaines du droit français (famille, logement, succession...).

De plus, dans le cas où une pathologie lourde surviendrait ou s'aggraverait, engendrant un possible handicap, vous bénéficierez d'un accompagnement social. Il vous sera possible d'effectuer un bilan de situation et d'obtenir des informations sur l'orientation, les financements, etc.

→ En cas d'incident de santé : un accompagnement renforcé, des services de proximité

La prise en charge est effective sur 30 jours. En cas d'immobilisation supérieure à 5 jours de l'adhérent ou des personnes à charge vivants sous son toit (conjoint, enfants, petits-enfants de moins de 16 ans, enfants handicapés et ascendants) :

- **Livraison de médicaments** (1 aller-retour/semaine maximum jusqu'à la pharmacie la plus proche ou portage à domicile des médicaments)
- **Livraison de courses/portage de repas** (1 commande/semaine maximum, 1 aller-retour au centre commercial ou livraison à domicile). Le portage de repas tient compte des régimes alimentaires
- **Service de portage d'espèces** (1 aller-retour ou portage de 150€/semaine maximum)
- **Coiffeur à domicile**
- **10 trajets domicile-travail** ou inversement, à 50km du domicile maximum
- Aide à la mise en relation pour des **petits travaux de bricolage/jardinage**.

→ En cas de coup dur : un soutien de longue durée

Dans le cas de la survenance d'une pathologie lourde avec hospitalisation supérieure à 5 jours ou l'aggravation de celle-ci supérieure à 10 jours, un traitement radiothérapie, une chimiothérapie, une curiethérapie, une trithérapie ou encore une quadrithérapie, la **prise en charge de ces services sera effective sur 1 an** :

- **100 unités de services** au choix : aide-ménagère, transport aux rendez-vous médicaux, portage de repas, garde d'enfants, conduite à l'école/activités, etc.
- **Bilan de vie par un ergothérapeute** + éventuelle mise en relation avec des professionnels et suivi
- Service de téléassistance en cas de perte partielle ou totale d'autonomie (frais d'installation + 3 mois d'abonnement)
- **Aide à domicile aux démarches administratives** (8h sur 30 jours)
- **Accompagnements aux examens médicaux** (1 aller-retour ou portage de 150€/semaine sur 4 semaines maximum)
- **Assistance psychologique** en cas d'événement traumatisant privé ou professionnel (jusqu'à 5 entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien + 3 entretiens en face à face maximum si nécessaire).

La FAQ Prévoyance :

Comment faire appel aux conseillers MUT'NOV Services + ?



Vous trouverez dans cette application :

- Des informations utiles avec 175 fiches classées par rubrique, du soutien ainsi que des conseils personnalisés pour mieux vivre le quotidien (problématiques familiales, professionnelles, budgétaires, de logement, etc.) ;
- Des garanties d'assistance pour préserver l'équilibre familial en cas d'incident de santé et au-delà des situations d'urgence, en cas de coup dur.

Le service est disponible par téléphone au 09 69 32 82 67 ou par mail sur le site www.mutnov-services-plus.fr. Les conseillers MUT'NOV Services + feront le point sur votre situation, puis mettront en œuvre les solutions les plus adaptées.

Afin de solliciter les garanties d'assistances, des conseillers sont à votre disposition 24h/24, 7j/7. Pour un accompagnement personnalisé autour d'un projet de vie ou d'une problématique du **quotidien hors assistance, les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.**



Des questions ?

CONTACTEZ LE PÔLE ASSURANCES DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES, VOTRE SEUL INTERLOCUTEUR !

Danièle SYLVESTRE, responsable du pôle
Aline AUBERT, responsable du service Mutuelle Santé et Prévoyance (Maintien de Salaire)

Vincent ROBERT, gestionnaire assurances

Le CDG88,

VOTRE RÉFÉRENT LOCAL UNIQUE,
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
DU LUNDI AU VENDREDI

03 54 04 62 67

psc@cdg88.fr

1 rue de l'Abbé Haustète • 88190 GOLBEY

www.88.cdgplus.fr

ISO 9001:2015

BUREAU VERITAS
Certification

